



## **Note inter-ONG**

### **Pour un programme de recherche ambitieux, efficace et partagé**

### **PNA loup et activités d'élevage 2024-2029**

#### **Des cibles ambitieuses**

Selon nos organisations, la construction du programme de recherche du futur PNA doit se baser sur le bilan des connaissances acquises durant le précédent plan, notamment dans le cadre des programmes européens LIFE. Nous insistons sur la nécessité que soit organisée, dans le cadre du Groupe national loup, une restitution publique de ce bilan et qu'un rapport soit publié. Par ailleurs, pour rendre compte de l'efficacité du programme de recherche du futur Plan national d'action quant à l'objectif de cohabitation entre le loup et les activités d'élevage, nos organisations préconisent de fixer des macrocibles, associées d'indicateurs. Les objectifs devraient correspondre aux différents axes du programme : 1) meilleure connaissance du rôle du loup dans les écosystèmes ; 2) formalisation de retours d'expérience reproductibles grâce aux études intégrées ; 3) meilleure connaissance des effets et impacts des différents tirs sur la protection des troupeaux et sur la population de loups ; 4) meilleure connaissance du comportement du loup et des interactions loup-chien-troupeau-homme ; 5) meilleure compréhension des relations entre acteurs et des dynamique socio-culturelles à l'œuvre.

#### **Des moyens à la hauteur des objectifs fixés**

Dans le cadre du programme de recherche et plus largement de la coexistence entre les activités économiques agricoles, forestières ou d'aménagement du territoire et la présence du loup, l'Etat doit se donner les moyens de développer la recherche fondamentale comme la recherche appliquée à long terme. Ceci nécessite la mise en œuvre de moyens de recherche dédiés et pérennes. La recherche a besoin de suivre des protocoles précis et durables pour assurer la validité scientifique des résultats et pouvoir répondre aux questions posées. L'Etat doit donc permettre de réaliser des études sur un temps suffisamment long et dans des conditions favorables pour que ces protocoles soient respectés. De nouvelles sources de financements pourraient être mobilisées en complément des ressources dédiées dans le cadre du PNA et ce, via des appels d'offres de l'Agence nationale de la recherche, des appels à projet régionaux, etc.

#### **Une gouvernance transparente**

Nous estimons que le Conseil scientifique a un véritable rôle à jouer dans le cadre du programme de recherche, notamment en rendant un avis général contraignant sur le futur programme de recherche et en veillant, via une validation préalable, à ce que chaque expérimentation respecte les conditions suivantes : 1) l'expérimentation est maîtrisée pour permettre l'arrêt de l'étude si nécessaire ; 2) le dispositif est statistiquement bien construit et permet d'obtenir des résultats interprétables (existence de témoins comparables et non traités, répétitions) ; 3) les conditions de transpositions des résultats à des environnements différents (montagne et plaine par exemple) sont explicités, afin de ne pas trop

les généraliser. Enfin, le Conseil scientifique devra s'assurer que les données acquises dans le cadre du futur programme de recherche soient publiées et accessibles selon les règles usuelles de la recherche publique.

## Recommandations par grands axes

*En préambule, nous tenons à insister sur le fait que les propositions formulées ci-dessous sont partagées par des scientifiques, des représentants des services de l'Etat (DDT, DREAL, PN, etc.) et nos ONG.*

- Nous souhaitons insister en premier lieu sur l'importance de **porter de manière systématique des études intégrées** des foyers de prédation plutôt que des expérimentations disséminées. Autrement dit, ce qui est à ce jour proposé comme un axe de travail du programme de recherche devrait renvoyer à une **méthode générale qui s'appliquerait au programme de recherche dans son ensemble**.
- **Si les connaissances sont encore incomplètes, de nombreuses études scientifiques confirment les effets bénéfiques du retour du loup dans les écosystèmes, en particulier forestiers. Il convient de développer la connaissance sur le sujet.** Notre société exige de la forêt qu'elle nous rende diverses contributions : protection contre les risques naturels, calme et récréation, bois pour construire et chauffer, etc. Pour que la forêt puisse fournir ces contributions, elle doit pouvoir se régénérer et s'adapter. L'abrutissement excessif par les ongulés sauvages peut mettre la biodiversité forestière en péril. Or, le loup peut contribuer à réduire les déprédations et dégâts attribués à ces ongulés. A terme, le Parc national de forêts créé il y a 2 ans, pourrait offrir un observatoire remarquable de la fonction de ces prédateurs dans les écosystèmes forestiers.
- **Il nous paraît indispensable de lancer un programme d'études sur l'écologie comportementale du loup** en lien avec : 1) les systèmes agro-pastoraux et les modes de conduite des troupeaux ; 2) les habitats naturels ; 3) la faune sauvage présente sur le territoire (disponibilité des proies, impact sur le comportement alimentaire, impact sur la démographie des proies). Ces études permettraient d'une part d'évaluer la pertinence des mesures de protection au regard des vulnérabilités locales et d'autre part d'améliorer nos connaissances des relations proie-prédateur. Ce programme d'études coordonnées pourrait être piloté par un consortium associant des scientifiques institutionnels, les Parcs Nationaux, la Fédération des PNR et l'OFB et mené prioritairement dans les zones où les meutes sont suffisamment nombreuses. Le Conseil scientifique devrait évaluer annuellement les progrès et difficultés des études en cours.
- **Questionner l'efficacité et les impacts des tirs létaux (TDS-TDR) et d'effarouchement sur la protection des troupeaux et sur la population lupine.** L'exemple des cœurs de parc alpins est parlant puisqu'on y constate une baisse des attaques depuis 2 ans. Cette baisse n'est pas liée aux tirs, qui y sont interdits. Par ailleurs, les constats doivent être documentés de manière à pouvoir être étudiés objectivement dans le but d'améliorer les retours d'expérience (les constats ne doivent pas servir qu'aux indemnisations).
- **Pour permettre une cohabitation durable et parce que la présence du loup ne soulève pas seulement des questions d'accompagnement technique et financier, il est indispensable de développer les travaux en sciences humaines et sociales.** Plusieurs études (notamment Gervasi et al.2020) soulignent la nécessité de considérer aussi les variables socio-économiques et culturelles (représentations culturelles des différents groupes sociaux, conditions socio-économiques des territoires, etc.). De plus, s'intéresser aux acteurs concernés en les impliquant dans le programme de recherche permet de faciliter l'acceptation locale et de valoriser leur parole, ce qui pourrait renforcer par effet domino la crédibilité de l'État incarnant cette politique publique. La représentation pluridisciplinaire du Conseil scientifique - et de fait

la présence de chercheurs en SHS - apparaît primordiale pour que les études en sciences humaines et sociales puissent être analysées de manière impartiale.

- **Pour assurer un meilleur suivi de l'espèce et anticiper sa progression géographique** de façon à préparer les acteurs politico-administratifs et de terrain à la gestion des situations, nous estimons primordial de développer un **dispositif cartographique de prospective**.
- **Nous recommandons enfin d'élargir la réflexion globale sur la gestion de la présence du loup en tirant profit des connaissances et pratiques menées dans d'autres pays européens** (Allemagne, Italie, Espagne, Pologne, Portugal). Cette démarche permettrait d'avancer vers une gestion à des échelles biogéographiques pertinentes pour la viabilité à long terme de la population. **Elle peut se concrétiser par exemple via un centre de ressources collaboratif soutenu par les instances européennes.**